

CAUTION GLOBALE PERSONNELLE ET SOLIDAIRE
Caution d'avance
Aide à la promotion vitivinicole dans les pays tiers hors Union Européenne

Acte n° 0002182443 1 00000376683

Nous soussignés,

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est à TROYES (10000) 269 faubourg Croncels SIREN n° 775 718 216 RCS TROYES, société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 019 188,

représentée par Madame Cécile DOLAT, Chargée Juridique et Conformité au sein du service Réalisation tous marchés, dûment habilitée en vertu d'un pouvoir en date du 1^{er} février 2012 consenti par Monsieur Jacques KERMARREC, Directeur Général, nommé à cette fonction par une décision du Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2011, avec faculté de substituer, ayant tous pouvoirs à cet effet,

Certifions être agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel conformément à l'article L511-10 du Code monétaire et financier et détenir la capacité à nous porter caution en faveur de tiers,

Déclarons nous engager conjointement et solidairement avec
La SAS Domaine AF GROS, dont le siège social est situé LA GARELLE, 5 Grande Rue 21630 POMMARD,
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEAUNE sous le numéro SIREN 383 967 346,

A payer, sans pouvoir soulever le bénéfice de discussion ni de division, dans les trente jours suivant la demande de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) – 12, rue Henri Rol-Tanguy – TSA 30003 – 93555 Montreuil-sous-Bois,

Et à concurrence de la somme de **14 520 €uros** (quatorze mille cinq cent vingt €uros),

Toute somme, en principal, intérêts, sanctions et autres accessoires, dont La SAS Domaine AF GROS pourrait être redevable au titre des règlementations communautaires applicables à la suite de :

- **ses demandes de versement d'avance dans le cadre d'un contrat d'aide à la promotion des vins sur les marchés des pays tiers.**

Cet engagement constituant une garantie globale, il est entendu que cette garantie se trouvera partiellement ou totalement affectée à chaque opération particulière réalisée par La SAS Domaine AF GROS pour laquelle cette dernière en aura donné à l'Etablissement l'ordre écrit d'imputation.

Cet ordre, signé par une personne habilitée de la SAS Domaine AF GROS, pourra être transmis à l'Etablissement par courrier, par télécopie ou sous forme électronique sécurisée. Il identifiera de façon individuelle l'opération concernée.